



RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE Année 2019/2020

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ATTESTATION MENSUELLE DE PRESENCE

(Obligatoire pour le versement de l'indemnité de congé de formation)

Rectorat
3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

NOM :

PRENOM :

GRADE / DISCIPLINE :

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

FORMATION SUIVIE :

A été présent(e) aux cours pendant le mois de :

Fait à.....le.....

Signature de l'enseignant

Cachet et identification de L'organisme de formation
(Obligatoire)

Signature du responsable de formation

A retourner impérativement chaque mois au Rectorat de Versailles à la DPE de gestion

VOIR LA LISTE DES DPE DE GESTION PAR DISCIPLINE



LISTES DES SERVICES PAR DISCIPLINES

2/2

DPE 4 : Corps des CPE/EPS : ce.dpe4@ac-versailles.fr

DPE 5 : Corps des PLP : ce.dpe5@ac-versailles.fr

DPE 6 : Corps des Agrégés, certifiés Lettres et Histoire-Géographie, ce.dpe6@ac-versailles.fr

DPE 7 : Corps des Agrégés, certifiés, Mathématiques, physique/chimie, SVT, Biochimie : ce.dpe7@ac-versailles.fr

DPE 8 : Corps des Agrégés, certifiés, Langues : ce.dpe@ac-versailles.fr

DPE 9 : Corps des Agrégés, certifiés, Philosophie, SES, Documentation, Education musicale ; Arts plastiques, Sciences. Industrielles de l'ingénieur, Economie gestion, STMS, Technologie ; Arts appliqués, Ingénierie de formation, Biotechnologie santé environnement : ce.dpe9@ac-versailles.fr